



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 FEVRIER 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 20

votants : 20

Date de convocation : 22 février 2024

L'an deux mil quatorze, le 29 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme KERGOAT Morgane ;

Pouvoir : M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. MOREL Sylvain

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. LECHEVALIER Arnaud.

2024-02-015 - ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA GENDARMERIE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

« Les Amis de la Gendarmerie » est une association reconnue d'intérêt général qui a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie.

Elle a notamment pour objet de :

- promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie Nationale ;
- transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- soutenir les gendarmeries de secteur dans leurs missions au service de la population ;
- consolider les liens entre la gendarmerie et les citoyens ;
- entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie Nationale.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à compléter le bulletin d'adhésion au nom de la commune et d'effectuer la prise en charge de la cotisation annuelle à hauteur de 100 euros.

DECISION

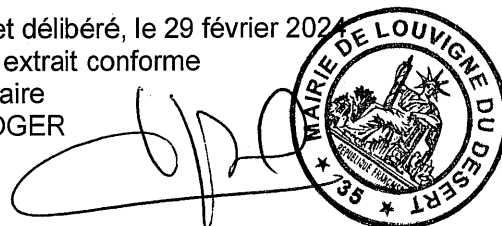
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 29 février 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.